

## Les frais de régime collectif moins élevés font croître votre épargne-retraite plus rapidement

Au fur et à mesure que vous épargnez et planifiez en vue de votre retraite, il est important de comprendre l'effet des frais de gestion des placements (FGP) sur la croissance de votre épargne-retraite. Ces frais sont facturés pour vos fonds liés aux valeurs de marché seulement et ne s'appliquent pas aux comptes à intérêt garanti.

### Qu'est-ce que les frais de gestion des placements et pourquoi existent-ils?

Pour chaque fonds, des frais annuels sont versés à la société de gestion des fonds qui s'occupe de la gestion des placements dans le fonds. Bien que vous ne receviez pas de facture pour ces frais, ceux-ci ont pour effet de réduire le taux de rendement que vous rapporte votre placement. Toute personne qui investit dans un fonds lié aux valeurs de marché se voit facturer ces frais.

Il est important de noter que votre régime collectif **ne** comporte **pas** de commissions comme les frais d'entrée ou de sortie ou les frais de souscription reportés – mais uniquement les FGP exigés. Ces frais vous sont-ils facturés dans vos régimes d'épargne individuels?

### Pourquoi importe-t-il de bien comprendre les frais de gestion des placements?

Votre argent peut vous rapporter un taux de rendement plus élevé lorsque vous versez des frais moins élevés à titre de participant à un régime collectif par opposition à des frais plus élevés dans le cas d'un régime individuel. Cela tient au fait que les frais liés à votre régime collectif sont calculés en fonction des cotisations et de l'actif du régime en entier, au lieu d'être basés sur le solde de votre compte individuel.

### Comment pouvez-vous déterminer les frais de gestion des placements que vous versez à l'égard de vos fonds liés aux valeurs de marché et leur incidence sur vos placements?

Les frais que vous déboursez pour ces fonds sont indiqués dans votre relevé annuel du participant et dans votre compte en ligne du participant. Ils sont exprimés sous forme de pourcentage. Le taux de rendement que vous obtenez, déduction faite des frais, correspond à votre taux de rendement personnel.

Prenons l'exemple suivant afin d'examiner l'incidence de ces frais :

	Régime collectif	Régime individuel
Taux de rendement brut du fonds	5,0 %	5,0 %
Moins les FGP	1,5 %	2,5 %
<b>Taux de rendement net</b>	<b>3,5 %</b>	<b>2,5 %</b>



Comme vous pouvez le constater, le fait d'obtenir un taux de rendement net de 1 % plus élevé par année peut faire une différence considérable qui vous aide à faire fructifier votre argent plus vite pour la retraite.

Pour discuter des frais de gestion des placements de votre régime, communiquez avec les professionnels autorisés de Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à [retire@reuterbenefits.com](mailto:retire@reuterbenefits.com).